

**Comité d’Etablissement du 30 janvier 2017**

**ORDRE DU JOUR**

* Approbation des PV 13/2016 de la réunion du 08/11/2016 et 14/2016 de la réunion du 05/12/2016
* Présentation par le trésorier sortant du compte-rendu de gestion de l’ancien Comité d’Etablissement
* Constitution, mise en place et composition des commissions du Comité d’Etablissement
* Dépassement de la durée du temps de travail (mois d’octobre 2016)
* Mise en place de la BASE de Données Economiques et Sociales (BDES)
* Bilan des emplois et des contrats particuliers (3ème trimestre 2016)
* Mise en place de l’équipe appui Clients et Territoires

Déclaration inter syndicale et appel à la grève. Pas de commentaire de la direction.



Résolution du CE sur la nouvelle trame des EEAP. La direction conteste la démarche et tente d’argumenter sur le fait que rien ne change pour les agents et les hiérarchiques !

****

1. **Approbation des PV 13/2016 de la réunion du 08/11/2016 et 14/2016 de la réunion du 05/12/2016**

Les PV 13 et 14 sont approuvés.

1. **Présentation par le trésorier sortant du compte-rendu de gestion de l’ancien Comité d’Etablissement**

Approbation des comptes de l’exercice 2014 à 2016.

M. Verguet trésorier sortant (invité) précise, que la commission des moyens, réunie le 12 janvier a validé les documents présentés et qu’elle n’a pas émis de remarque.

Les membres du CE votent à l’unanimité pour l’approbation du bilan comptable de fin de mandature 2014-2016.

1. **Constitution, mise en place et composition des commissions du Comité d’Etablissement**

**Commission d'information et d'aide au logement**

La commission d'information et d'aide au logement des salariés a pour objet de faciliter l'accession des salariés à la propriété et à la location des locaux d'habitation destinés à leur usage personnel.

Sont élus : **6 pour (CGT, CFDT), 1 Abstention ( CGC)**

* Eric Lamy CGT (président)
* Emilie Mercier CGT
* Stanislas Aubel CGT
* Madeleine Arnoux CGT
* Celine Cametti CFDT
* Laurent Winninger CFDT

### **Commission égalité-professionnelle**

La commission de l'égalité professionnelle est notamment chargée de préparer et traiter les questions relatives à la consultation annuelle sur la politique sociale de l’entreprise, les conditions de travail et l’emploi.

Sont élus : **à l’unanimité**

* Emilie Mercier CGT (présidente)
* Carine Clément CFDT
* Celine Cametti CFDT
* Aline Divora CGT
* Eric Lamy CGT

### **Commission emploi, formation professionnelle**

La commission Emploi-Formation est chargée de préparer les délibérations du Comité d'Etablissement.

On entend par « préparer » : étudier les documents fournis par l’employeur, rechercher des informations complémentaires, proposer le cas échéant un avis au comité. Elle est chargée d'étudier les moyens propres à favoriser l'expression des salariés en matière de formation et de participer à l'information de ceux-ci dans le même domaine.

Sont élus : **à l’unanimité**

* Tiphanie Geoffroy CGT (présidente)
* Anthony Loercher CGT
* Marie Burgun CFDT
* Valérie Jung CFDT

### **Commission des moyens**

Le trésorier du Comité est invité permanent de la commission.

Elle se réunit autant que de besoin mais au moins deux fois par an pour élaborer la prévision du budget annuel et pour clôturer les comptes de l’année.

La commission des moyens doit:

- Arrêter les règles de gestion qui seront soumises à approbation des membres du Comité en séance plénière ;

* Donner son avis sur les utilisations de la subvention du budget AEP (Attributions Economiques et Professionnelles) ;
* Arrêter les comptes annuels ;
* Rendre un avis sur l’inventaire du matériel et des amortissements attribués. En particulier, elle doit préparer une résolution soumise au vote du Comité relative à toute dévolution de matériel prenant en compte la dépréciation suivant les règles d’amortissement pratiquées.

Sont élus : **à l’unanimité** (CE du 5 décembre 2016)

* Jean-Pierre Richard CGT (président)
* Boris Abraham CGT
* Marie Burgun CFDT
* Valérie Jung CFDT
* Francis Tard CFE CGC

1. **Dépassement de la durée du temps de travail (mois d’octobre 2016)**

Mme Berthod responsable de l’agence AMEPS, explique les raisons du dépassement des 12h de travail de l’agent aux membres du CE et répond aux interrogations de ceux ci.

Remarques des membres CGT : *Cet agent ayant été appelé en renfort de l’astreinte, il doit être rémunéré dans le cadre de celle-ci.*

La direction entend cette remarque et payera les heures dans le cadre de l’astreinte.

**AVIS :** 6 abstentions (4 CGT, 2 CFDT) et 1 pour (CGC).

M. JARRY intervient pour remercier les agents qui sont partis dans le cadre de la FIRE en Normandie.

La CGT , suite à sa demande d’application de la prime grand froid pour les agents de la DR, fait remarquer à la direction, que la note génère une différence dans le traitement des températures ressenties négatives, selon si on travaille au nord ou au sud de notre territoire d’intervention. La CGT demande l’unité de traitement sur la mesure la plus favorable pour les agents.

La direction a répondu positivement à notre demande et appliquera exceptionnellement la règle des -5° Pour tous.



1. **Mise en place de la BASE de Données Economiques et Sociales (BDES)**

Mr Gelin COULAUD présente la base de données économiques et sociales.

La Loi dite de sécurisation de l’emploi *n° 2013-504 du 14 juin 2013* a instauré l’obligation d’une Base de Données Economiques et Sociales plus connue sous l’appellation de BDES à toutes les entreprises de plus de 50 salariés.

Son contenu et les dispositions régissant son fonctionnement et sa mise en place ont été précisés par le décret du 27 décembre 2013 et la Circulaire DGT du 18 mars 2014.

Son déploiement a été différé en raison des adaptations rendues nécessaires par les dispositions de la loi Rebsamen, votées en juin 2015, pour la prise en compte des CHSCT.

Enedis a signé un accord relatif à la mise en place et au fonctionnement de la BDES le 9 octobre 2015 avec les OS CFDT, CGT et FO.

Pour être en conformité avec la loi, tous les documents relatifs aux consultations et informations récurrentes des CE et CHSCT devront être intégrés dans la BDES au 31/12/2016.

1. **Bilan des emplois et des contrats particuliers (3ème trimestre 2016)**

La CGT demande des précisions sur la diminution des effectifs maitrises (-7) et l’absence des CCDséniors dans le tableau.

La direction répond que pour les agents de maitrise, il y a eu un contingent important de départ en IVD en juillet (16 agents) et pour les CDD séniors pas de réponse précise.

La CGT demande donc une explication au prochain CE, la liste des CDD séniors, ainsi que la mise à jour du registre unique du personnel. Un poste de CDD sénior ne peut remplacer de l’emploi statutaire.

****

1. **Mise en place de l’équipe appui Clients et Territoires**

Après présentation du dossier par Mme Gridel, la CGT s’enquiert de la formation des agents en charge des appels collectivités locales.

La direction se veut rassurante, la confiance n’excluant pas le contrôle la CGT demanderaun REX sur l’activité de cette nouvelle équipe.

Il est à noter que les résultats de satisfaction suite aux enquêtes par texto pénalisent les agents car le résultat de l enquête n’est pas forcement attribué aux équipes qui ont fait le travail.

L’objectif d’accessibilité suite à la réorganisation est de 90 pourcent.

A la suite des réorganisations, un REX est prévu le 13/02 pour en tirer les enseignements.

A l’heure actuelle , les directions nous informent que le fonctionnement n’est pas opérationnel (doublons de traitement, manque d’uniformité dans les procédures et pas de requête possible pour tout ce qui est dispatché par mail aussi bien de la part des hiérarchies que des directions)

**Prochain CE le 17 février 2017 à Montbéliard**